



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2000
Français
Original : anglais

Cinquante-cinquième session

Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants sur les travaux de sa session d'organisation*

I. Introduction

1. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 54/93 du 7 décembre 1999 intitulée «Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants», a décidé de créer un comité préparatoire à composition non limitée qui serait chargé de préparer les décisions sur lesquelles déboucherait la session.

2. L'Assemblée générale a en outre demandé que le Comité préparatoire tienne une session d'organisation les 7 et 8 février 2000 et une session de fond du 30 mai au 2 juin 2000.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session d'organisation

3. Le Comité préparatoire a tenu sa session d'organisation au Siège les 7 et 8 février 2000. Au cours de cette session, il a tenu quatre séances.

4. La session a été déclarée ouverte par le Président de l'Assemblée générale, M. Theo-Ben Gurirab (Namibie), qui a également prononcé une allocution.

5. La Présidente a fait une déclaration liminaire à l'issue de son élection lors de la première séance, le 7 février.

* Le présent document contient le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session d'organisation. Le rapport sur la session de fond sera publié à part sous la cote A/55/43 (Part II). Le rapport définitif sera publié dans la série des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 43 (A/55/43)*.

6. La Directrice générale et l'un des directeurs généraux adjoints du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont également fait une déclaration.

B. Élection du Bureau

7. À ses 1^{re} et 3^e séances, les 7 et 8 février, le Comité préparatoire a élu le Bureau ci-après par acclamation :

Présidente : Patricia **Durrant** (Jamaïque)
Vice-Présidents : Madina Ly **Tall** (Mali)
Anwarul Karim **Chowdhury** (Bangladesh)
Lidija **Topic** (Bosnie-Herzégovine)
Hanns **Schumacher** (Allemagne)

8. À sa 3^e séance, le 8 février, le Comité préparatoire a confié à Lidija Topic (Bosnie-Herzégovine), Vice-Présidente, les fonctions de rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour

9. À sa 1^{re} séance, le 7 février, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour ci-après de sa session d'organisation, publié sous la cote A/AC.256/1/Rev.1 :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire.
4. Participation d'organisations non gouvernementales.
5. Dispositions relatives aux futures sessions du Comité préparatoire.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session d'organisation.

D. Documentation

10. Le Comité préparatoire était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire (A/AC.256/1/ Rev.1);
- b) Rapport du Secrétaire général intitulé «Propositions relatives au processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants» (A/AC.256/2).

III. Travaux de la session d'organisation

11. À sa 1^{re} séance, le 7 février, le Comité préparatoire a approuvé le programme de travail de sa session d'organisation proposé par la Présidente.

12. À la même séance, l'un des directeurs généraux adjoints de l'UNICEF a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé «Propositions relatives au processus

préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants» (A/AC.256/2).

13. Le Comité préparatoire a procédé à un échange de vues sur les points 3 à 6 de l'ordre du jour. Les délégations ont présenté plusieurs propositions.

14. À sa 4e séance, le 8 février, le Comité préparatoire a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session d'organisation (A/AC.256/L.1).

IV. Décisions

15. À sa 4e séance, le 8 février, le Comité préparatoire a adopté les décisions suivantes :

Décision 1

Organisation provisoire des travaux de la première session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Date/heure

30 mai-2 juin 2000

Mardi 30 mai	Ouverture de la session
10 heures-13 heures	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation Présentation du rapport du Secrétaire général (voir résolution 54/93, par. 9) Débat général
15 heures-18 heures	Réunion-débat I : examen et évaluation, y compris des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial

Mercredi 31 mai

10 heures-13 heures	Projet de relevé de conclusions de la session extraordinaire : inventaire des grandes questions et tendances Débat général
15 heures-18 heures	Réunion-débat II : a) questions nouvelles; b) actions futures en faveur des enfants

Jeudi 1er juin

10 heures-13 heures	Participation d'organisations non gouvernementales à la session extraordinaire Débat général
---------------------	---

Dispositions à prendre pour l'organisation de la session extraordinaire

Débat général

Présentation des propositions

15 heures-18 heures Consultations officielles

Vendredi 2 juin

10 heures-13 heures Ordre du jour provisoire de la deuxième session de fond du Comité préparatoire

Consultations officielles

15 heures-18 heures Suite à donner aux propositions

Adoption du rapport du Comité préparatoire

Clôture de la session

Décision 2

Participation d'organisations non gouvernementales

Le Comité préparatoire, rappelant le paragraphe 14 de la résolution 54/93 de l'Assemblée générale par lequel l'Assemblée se dit consciente de l'importance du rôle de tous les protagonistes, y compris les organisations non gouvernementales, dans le processus préparatoire, et notamment dans le Comité préparatoire :

a) Décide que les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social conformément aux dispositions de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996 ou auprès de l'UNICEF devraient pouvoir participer aux travaux du Comité préparatoire ;

b) Décide aussi que pourront également être invitées à participer aux réunions du Comité préparatoire d'autres organisations non gouvernementales qui ne sont accréditées ni auprès du Conseil économique et social ni auprès de l'UNICEF, mais qui entretiennent un rapport de collaboration et de partenariat avec l'UNICEF conformément au mandat de ce dernier qui lui commande de recueillir auprès des organisations non gouvernementales qui s'intéressent tout particulièrement à la protection de l'enfance et de la famille les avis et l'assistance technique dont il pourrait avoir besoin pour la mise en oeuvre de ses programmes¹. La liste de ces organisations non gouvernementales devrait être fournie au Comité préparatoire d'ici au 31 mars 2000. Les organisations non gouvernementales figurant sur cette liste et auxquelles il n'aura pas été opposé d'objection seront approuvées par le Comité préparatoire d'ici au 30 avril 2000 suivant la formule dite d'approbation tacite;

c) Encourage les États à inclure des représentants de la société civile dans leurs processus préparatoires nationaux et régionaux;

* Résolution 417 (V) de l'Assemblée générale.

d) Décide de reporter à des sessions futures du Comité préparatoire toute décision sur l'accréditation et les modalités de participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Décision 3

Dispositions relatives aux futures sessions du Comité préparatoire

Le Comité préparatoire décide de remettre à sa première session de fond, qui se tiendra du 30 mai au 2 juin 2000, sa décision concernant les dispositions relatives aux futures sessions du Comité préparatoire.
